

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la rénovation d'une première série de places de jeux communales**et**le rapport sur le postulat PO21.04PO du 25 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer, intitulé « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous »*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Selon les récents états des lieux effectués sur le terrain, plusieurs places de jeux sur le territoire communal sont vieillissantes et ne correspondent plus aux besoins de la population, ni aux normes de sécurité en vigueur. Par ailleurs, Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer a déposé le 25 mars 2021 le postulat PO21.04PO intitulé « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous » ([Annexe 1](#)), demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap, lors de la conception des futures places de jeux de la Ville ou de leur rénovation.

La Municipalité a donc mis en place une stratégie globale de réaménagement des places de jeux, permettant de localiser les interventions selon les besoins et de définir une programmation cohérente des types de jeux à l'échelle communale. L'élaboration de cette stratégie a été l'occasion de renforcer l'inclusion de la population au sens large dans les espaces de jeux, pour les personnes en situation de handicap bien sûr, mais également pour les enfants de différentes tranches d'âges, les adolescent·es et les seniors.

Les projets qui découlent de cette stratégie (comprenant l'ensemble des places de jeux hors cours d'école) s'inscrivent en complément de plusieurs autres projets de la Ville, comme les « Cours d'école de qualité – espaces publics de quartier », ou « Les espaces publics à 5 minutes ». Ils contribuent également à poursuivre les objectifs du plan directeur des espaces publics, du plan directeur du sport et de l'activité physique, du plan directeur nature et des stratégies de végétalisation, de durabilité et d'égalité. Le besoin de renouvellement des aires de jeux est donc l'opportunité d'aménager des espaces inclusifs, mêlant activité physique, nature et cohésion sociale.

1. Contexte

Le territoire communal compte au total 21 espaces publics intégrant des places de jeux (hors cours d'écoles). Ces aires de jeux représentent de véritables poumons verts favorisant l'activité physique et la cohésion sociale. Actuellement, comme le démontre une étude menée par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH) en juin 2022 ([Annexe 2](#)), peu de ces espaces sont réellement adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, que ce soit en termes d'accès ou d'infrastructures. Par ailleurs, la majorité des infrastructures de jeux sont destinées aux enfants de 0 à 6 ans, ce qui ne les rend pas très attractives pour des enfants plus âgés et des adolescent·es. Enfin, leur caractère vieillissant les rend peu adaptées aux besoins actuels.

En partant de ce constat, une étroite collaboration interservices a été mise en place dans le but d'établir une stratégie de renouvellement des aires de jeux sur l'entier du territoire communal. La question de l'inclusion a été placée au centre des réflexions et chaque place de jeux a été évaluée en la cohérence avec le plan directeur des espaces publics.

2. Objectif et enjeux

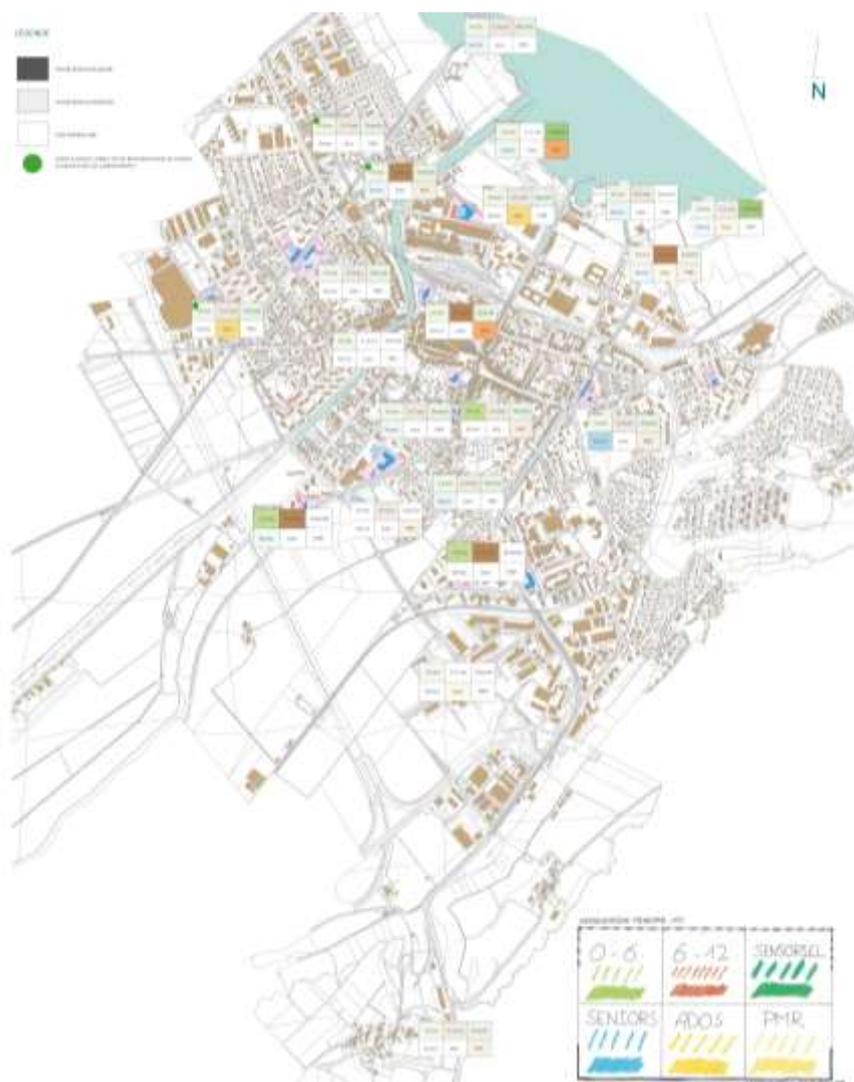
L'objectif premier est de mettre à disposition de la population des espaces publics de qualité accessibles à toutes et tous, répondant aux normes de sécurité.

Pour ce faire, les publics cibles représentatifs de la population yverdonnoise ont été identifiés.: les 0-6 ans, les 6-12 ans, les adolescent-es, les seniors, les personnes à mobilité réduite et les jeux sensoriels*.

** Ces jeux ont pour but de développer les capacités sensorielles des utilisateur-ices, notamment les enfants. Ils font appel aux différents sens (dans le cas des places de jeux principalement le toucher, parfois l'ouïe ou la vue) et contribuent au développement cognitif de l'enfant.*

Une carte a été élaborée orientant le degré d'intervention de chaque espace en relation avec les différents publics identifiés (grand format : [Annexe 3](#)). Cet arbitrage résulte d'une analyse multicritère prenant en compte de nombreux aspects tels que la taille de la place de jeux, son emplacement, ses accès, son lien avec le paysage, sa matérialité, ses liens avec les publics cibles et leurs besoins, ou encore la complémentarité avec les cours d'école.

Figure 1 : carte illustrant la stratégie de renouvellement des 21 places de jeux selon les 6 groupes cibles et les degrés d'intervention



Les principales lignes stratégiques suivantes ont été suivies :

- Les publics 0-6 ans sont représentés partout, car il peut être contraignant de devoir se déplacer loin avec de petits enfants. Trois interventions majeures sont prévues dans les quartiers des Moulins et Pierre-de-Savoie ainsi qu'au parc du Castrum.
- Les publics 6-12 ans sont également fortement représentés. Cinq interventions majeures sont prévues dans différents secteurs : parc des Cygnes, grande plage, Place d'Armes, Pré-du-Canal et Jardin de poche (ce dernier, déjà en service, peut servir d'exemple).
- Les publics adolescents sont moins représentés, car les déplacements ne sont pas un frein, de sorte que les installations peuvent être regroupées. Il est rappelé ici qu'il est question ici de place de jeux, sans prendre en compte les autres infrastructures telles que n skate-park ou terrain de mini pitch. Des interventions sont prévues sur les places de jeux de la plage et d'Y-Parc, en plus du parc du Bullet et du parc des Rives, car celles-ci sont déjà passablement fréquentées par ces publics.
- Pour les publics séniors des installations sont prévues dans plusieurs quartiers, avec un lieu plus agrémenté au parc des Quatre-Marronniers dont le projet de réaménagement est soutenu par la fondation Hopp-là.
- Les personnes à mobilité réduite (PMR) ont des besoins spécifiques, notamment en termes d'accessibilité. Le choix des lieux a donc été fait avec attention, car il est important de penser aux infrastructures connexes nécessaires. Il a été jugé important de placer plusieurs installations compatibles PMR au cœur de la Ville, sur la Place d'Armes, mais aussi au bord du lac. Le Quai de Nogent a été choisi pour sa facilité d'accès et sa vue sur le lac. D'autres éléments sont prévus au parc sportif des Isles (projet Espaces publics à 5 minutes), au parc du Castrum (institution proche), au parc Hopp-là (compatibilité avec focus sénior) et au Parc René-Berthoud.
- Les jeux sensoriels, accessibles au plus grand nombre de publics, sont disposés dans les aires de jeux qui sont suffisamment grandes. Le lien avec le lac étant particulièrement propice pour imaginer des jeux visuels ou des jeux de toucher (avec l'eau, le gravier, le sable, etc.), un focus a été mis au Quai de Nogent et à la plage.

Sur les 21 places de jeux hors cours d'écoles que compte la ville, six seront rénovées dans le cadre de projets spécifiques financés par d'autres crédits d'investissement (Place d'Armes, parc des 4 Marronniers, place du PST, Jardin de poche, parc des Isles ainsi que la grande place de jeux à l'Est de la plage). Les 15 places de jeux restantes ont fait l'objet d'une priorisation de renouvellement en fonction de leur état général et leur fréquentation/popularité. Huit d'entre elles ont été identifiées comme étant les plus urgentes à renouveler. Elles constituent le « paquet 1 », objet du présent préavis :

1. Roger-de-Guimps
2. Parc René-Berthoud
3. Parc du Mujon
4. Thièle-Mujon
5. Plage (restaurant)
6. Rives (Quais de Nogent)
7. Pré-du-Canal
8. Parc du Bullet

L'ordre de priorisation est susceptible de changer selon les aléas du terrain.

Les sept autres, moins prioritaires, constituent le « paquet 2 » : parc du Castrum, parc de Chamblon, place de jeux de Gressy, parc de l'Indépendance, place de jeux du camping des

Iris, place de jeux des Anciennes-Casernes, Parc des Rives. Une demande de crédit d'investissement pour leur renouvellement fera l'objet d'un préavis ultérieur.

Afin d'exemplifier les possibilités d'aménagement et de montrer l'enjeu de renouvellement, trois esquisses d'avant-projet ont été réalisées pour les parcs de René-Berthoud, du Mujon et du Bullet ([Annexe 4](#)).

Figure 2 : visualisation 3D de la place de jeux de René-Berthoud – avant-projet esquissé



3. La question participative

Les services de la Ville ont pu tester la participation des élèves pour l'élaboration des projets de places de jeux dans les cours d'école. Le modèle de consultation n'est toutefois pas reproductible, car hors des périmètres scolaires, les enfants usagers ne sont pas clairement identifiés comme dans une école ; il n'y a pas non plus le relais du corps enseignant, ni de moments durant lesquels les enfants ont du temps dédié à participer. De plus, les publics visés ici sont davantage variés (petite enfance, ados, seniors). Pour le public PMR, il est en revanche possible de s'adresser aux institutions telles que l'AVACAH.

La Municipalité s'est donc questionnée sur la méthodologie de participation publique à adopter. Tout d'abord, il est admis qu'il s'agira essentiellement de consultation publique, de récolte d'opinion ou d'idées, et pas de co-construction qui demande un groupe de suivi public fixe et régulier, qui pose également la question de la représentativité. Les moyens à mettre en œuvre pour toucher l'ensemble des personnes du périmètre concerné seraient disproportionnés.

Il est dès lors envisagé d'utiliser les connaissances du terrain ainsi que les réseaux de confiance mis en place par les travailleuses et travailleurs sociaux de proximité pour consulter ponctuellement les enfants, jeunes et ados concernés. De même, le Conseil des seniors (COSY) semble être un bon relai pour consulter les seniors. Il est aussi imaginé de consulter les associations de quartier quand elles existent. Ainsi, le processus de participation proposée sera réfléchi et mis en place en fonction de chaque aire de jeux, des publics cibles et des opportunités de terrain.

La stratégie globale a fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21, avec un groupe de travail composé de collaborateur-trices des différents services impliqués dans le projet de réaménagement des places de jeux communales ([Annexe 5](#)). Grâce à son approche holistique, cet exercice a permis d'obtenir une vision complète des enjeux et objectifs. Il s'avère que la stratégie de rénovation des places de jeux hors cours d'écoles répond aux objectifs de durabilité, qui seront ensuite approfondis pour chaque projet de rénovation.

4. Calendrier

La Municipalité prévoit que le « paquet 1 » sera entièrement réalisé à l'horizon 2031. Comme les objectifs en matière de conception et réalisation sont relativement similaires d'un projet à l'autre, l'intention est de grouper par deux les places de jeux à rénover, afin de mener simultanément les procédures pour les différentes phases, et de réduire ainsi les sollicitations des groupes de travail.

Figure 3 : calendrier des réalisations

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Paquet 1	1. Roger de Guimps							
	2. René-Berthoud							
	3. Mujon							
	4. Thièle-Mujon							
	5. Plage (restaurant)							
	6. Rives (Quais de Nogent)							
	7. Près-du-Canal							
	8. Bullet							

En moyenne, une durée d'un peu plus d'une année et demie est prévue pour la conception et la réalisation d'une place de jeux. La durée est susceptible de varier d'un projet à l'autre en fonction du type de procédure d'appel d'offre (gré à gré < invitation < ouverte < sélective) déterminée en fonction de la législation sur les marchés publics. Afin de proposer des projets qui répondent le mieux possible aux différents enjeux identifiés, deux places de jeux seront réalisées en parallèle en suivant les étapes ci-dessous.

2 ans					
3 mois	6 mois	6 mois	3 mois	6 mois	
AO paysagiste	Conception interservices	Permis de construire + droit des tiers + plan d'exécution	AO chantier	Réalisation A-Z	Inauguration

Figure 4 : étapes de projet

5. Partie financière

Les coûts des projets varient en fonction du type d'interventions prévues dans la stratégie globale ([Annexe 6](#)). Le montant du crédit d'investissement demandé sera réparti entre les différents projets selon les besoins identifiés, la taille de l'aire de jeux, le type de démarche à entreprendre et l'environnement initial.

Aujourd'hui la répartition imaginée selon la stratégie globale pour le « paquet 1 » est la suivante :

Paquet 1	Roger de Guimps	René-Berthoud	Mujon	Thièle-Mujon	Plage (restaurant)	Rives (Quais de Nogent)	Près-du-Canal	Bullet	Totaux CHF
Travaux (rénovation des places de jeux y compris démontage et fondations +15% divers et imprévus)	310'500	580'700	218'500	161'000	396'200	333'000	116'400	373'700	2'490'000
Réserve Sanitaire	150'000								150'000
Fourcent culturel	3100	5870	2190	1610	3970	3300	1200	3740	25'000
Honoraires paysagiste (15%)	47'000	87'000	33'000	24'000	60'000	50'000	18'000	56'000	375'000
Divers: géomètre, homologations, panneaux informatifs, inauguration, communication)	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	160'000
									3'200'000.-

Ces montants restent toutefois estimatifs et pourront être répartis différemment en fonction des retours de soumissions et des coûts effectifs. L'objectif est de rénover les installations prévues dans le « paquet 1 » au coût indiqué.

Une partie des coûts mentionnés dans le cadre du présent préavis porte donc sur des honoraires et frais divers (CHF 535'000.-) alors que la majeure partie de ce crédit est partie destinée à la réalisation des places de jeux et au pourcent culturel (CHF 2'665'000.-), pour un total de CHF 3'200'000.- (trois millions deux cent mille francs).

Le montant de CHF 3'200'000.- est prévu au plan des investissements intérimaire 2024-2026 (ligne 3052 « Requalification et diversification des places de jeux communales – Paquet 1 »). Ce montant correspond au montant brut des coûts estimés.

Des subventions à hauteur de CHF 250'000.- sont envisagées et seront mentionnées dans le cadre de la prochaine révision du plan des investissements 2025-2034 (ligne 3052.2 « Subventions pour les places de jeux communales »). Ce montant représente environ 10% du montant des travaux. Il s'agit d'une estimation fondée sur le fait que différents organismes publics et privés sont en mesure de soutenir ce type de projets. Yverdon-les-Bains a par exemple déjà bénéficié du soutien de la fondation Roger-Federer (biodiversité dans les cours d'écoles), de la Fondation Hopp-là (places de jeux intergénérationnelles) et de la fondation Assoga (jeux PMR).

La dépense nette effective pour la Commune est donc estimée à CHF 2.95 mios.

Le montant du crédit demandé prend en compte le montant réservé à titre de pourcent culturel, conformément au règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux, adopté par le Conseil communal le 6 septembre 2018. L'article premier dudit règlement dispose en effet que pour tous les bâtiments édifiés, transformés ou rénovés par la Ville ainsi que pour la réalisation d'ouvrages d'art et de routes (au sens de l'article 2 de la loi vaudoise sur les routes) sur le territoire de la Ville dont les crédits d'investissement sont égaux ou supérieurs à CHF 500'000.-, un montant proportionnel au coût des travaux proprement dit doit être réservé pour une intervention artistique sur le bâtiment ou l'ouvrage. Ce montant est de 1 % du coût des travaux, correspondant au montant total des travaux inscrit au code des frais de construction (CFC 2) du crédit d'ouvrage (cf. art. 3 et 4 du règlement). A cet égard, on peut considérer qu'un montant d'environ 75% du crédit demandé, soit environ CHF 2'490'000.-, porte sur le code des frais de construction (CFC 2). Dès lors, un montant de CHF 25'000.- a été réservé à cet effet. Il permettra une intervention artistique dans une ou plusieurs places de jeux, en fonction des projets qui seront retenus.

Les honoraires des paysagistes (mandataires) sont calculés sur les montants des travaux de réalisation de chaque place de jeux et représentent 15% du montant total. Un montant de CHF 20'000.- a été ajouté à chaque projet pour les frais liés à la communication des projets, les éventuelles interventions de spécialistes, ou les homologations des jeux. Une réserve d'un montant de CHF 150'000.- a été prévue pour la mise en place d'un bloc sanitaire à proximité d'une des places de jeux, en fonction des besoins.

Les charges annuelles d'exploitation pour cette demande de crédit s'élèvent à CHF 404'800.- Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 20'800.-), l'amortissement par CHF 320'000.- et les frais d'entretien par CHF 64'000.-. La dépense sera amortie sur 10 ans.

Dès lors que les places de jeux seront rendues plus attractives, elles seront utilisées de manière accrue. La mise en place de revêtements de sols en matériaux naturels, comme des copeaux, du sable ou du gazon sera privilégiée. Ces deux éléments auront un impact sur le travail d'entretien, notamment le week-end. Les montants indiqués ci-dessus pour l'entretien devront donc être ajoutés aux budgets de fonctionnement annuel des services en charge de l'entretien.

6. Rapport sur le postulat PO21.04PO intitulé « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous », déposé le 25 mars 2021 par Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer

Par son postulat déposé le 25 mars 2021 « *Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous* », Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap, lors de la conception des futures places de jeux de la ville ou lors de leur rénovation.

Compte tenu de l'élaboration de la stratégie de rénovation de places de jeux communales proposant plusieurs endroits spécifiquement équipés de jeux inclusifs et tenant compte de la nécessité de réduire les obstacles sur les voies d'accès de l'ensemble des places de jeux, la Municipalité estime que les considérations contenues dans le présent préavis répondent au postulat. Le présent préavis fait dès lors office de rapport sur le postulat. La Municipalité demande au Conseil communal d'en prendre acte.

7. Conclusion

Au vu de l'état des places de jeux d'Yverdon-les-Bains, du nombre d'usager·ères concerné·es et de la nécessité d'offrir des lieux favorisant l'activité physique, la culture, la nature et la cohésion sociale, le projet de réaménagement des places de jeux communales offre une réponse pertinente, mesurée et durable. La Municipalité sera attentive aux développements de ce projet et à ses implications, notamment dans les domaines de l'entretien et de la sécurité. Un groupe de travail interservices opérationnel et compétent assumera le suivi des différents projets en fonction de la stratégie globale. La Municipalité sollicite donc un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour lui permettre de réaliser une première série d'interventions, selon la démarche proposée.



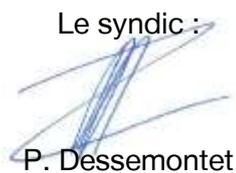
Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation d'une première série de places de jeux communales (« paquet 1 »), dans le cadre d'une stratégie de rénovation de l'ensemble des places de jeux hors cours d'écoles.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 74040.25 « Réaménagement des places de jeux – paquet 1 » et amortie sur 10 ans.
- Article 4 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 25 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

P. Dessemontet



Le secrétaire :

F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Caprmen Tanner, vice-syndique, municipale en charge de l'urbanisme, de la culture, de la durabilité et des ressources humaines

Annexes :

1. Postulat PO21.04PO « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous »
2. Résultat étude AVACAH 2022
3. Carte « Stratégie globale »
4. Trois esquisses d'avant-projets
5. Synthèse Boussole 21 sur la stratégie globale
6. Détail des coûts par place de jeux

Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Notre ville est dotée de plusieurs places de jeux, c'est une bonne chose et encore plus en cette période morose que d'entendre les rires d'enfants.

Mais pour certains d'entre eux, courir, grimper, sauter, descendre le toboggan et monter sur une balançoire est impossible à cause du handicap physique qui restreint leur mobilité.

Il me semble important de pouvoir aussi intégrer les personnes en chaise roulante dans les espaces de détente publics, le handicap ne doit pas être un frein au droit de s'amuser, pour les enfants de participer aux jeux avec les autres. C'est le fondement de la société inclusive à laquelle la Suisse, et nous tous par conséquent, nous sommes engagés en signant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

« Vidéo »

Quand on voit déjà qu'une simple balançoire adaptée peut être une parenthèse de bonheur dans leur vie, et leur permettre de vivre des sensations aussi intenses que les personnes valides.

Les enfants à mobilité réduite d'Yverdon ne bénéficient pas de tels installations, ceux dont les parents le peuvent font des kms pour se rendre à cette place de jeux, et bien d'autres n'en ont simplement pas, ou que beaucoup trop rarement, la possibilité.

Pour Yverdon-les-Bains, 2^{ème} ville du canton, s'équiper en conséquence pour que les enfants à mobilité réduite bénéficient d'infrastructures adaptées sur les places de jeux est primordial. Un inventaire des places de jeux et des possibilités d'installation devrait être réalisé en collaboration avec les associations concernées.

Pour toutes ces raisons, je dépose le postulat suivant :

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains est priée d'étudier la possibilité de mettre en place des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap, comme une balançoire adaptée, lors de la conception et des futures places de jeux de la Ville ou lors de leur rénovation.

Aurélie-Maude Hofer

Accessibilité de six places de jeux

Yverdon-les-bains

- **Parc des Quatre-Marronniers**
- **Collège Des Jordils**
- **Petit parc vert des Casernes**
- **Collège de Montagny**
- **Parc des Cygnes**
- **Parc des Rives, quai de Nogent**

AVACAH, juin 2022

Parc des Quatre-Marronniers



Accès

-  praticable
-  non praticable



Constat

- La surface en gravier n'est pas adaptée au fauteuil roulant ni aux aides à la marche.
- L'accès du côté de l'avenue Haldimand comporte des marches, mais la possibilité d'accès sans marche du côté de l'Avenue des Quatre-Marronniers est suffisante.

Recommandations générales

- ⇒ La surface totale de déplacement (hors gazon) dans le parc et dans la place de jeu doit être dans un sol bien adapté au sens de l'annexe B2 de la norme SIA 500
- ⇒ Une alternative est de créer dans la surface en gravier des parcours dans un sol bien adapté, d'une largeur de 1m20 au minimum, donnant accès à la place de jeux, aux bancs et permettant de faire un circuit dans le parc. Devant les bancs et aux changements de directions, un espace de manœuvre de 1m80 de largeur du même sol doit être prévu, de même que tous les 50 m un espace de manœuvre de 1m80 de largeur et 4 m de longueur pour les croisements éventuels (chiffre 5.1, VSS 640 075).



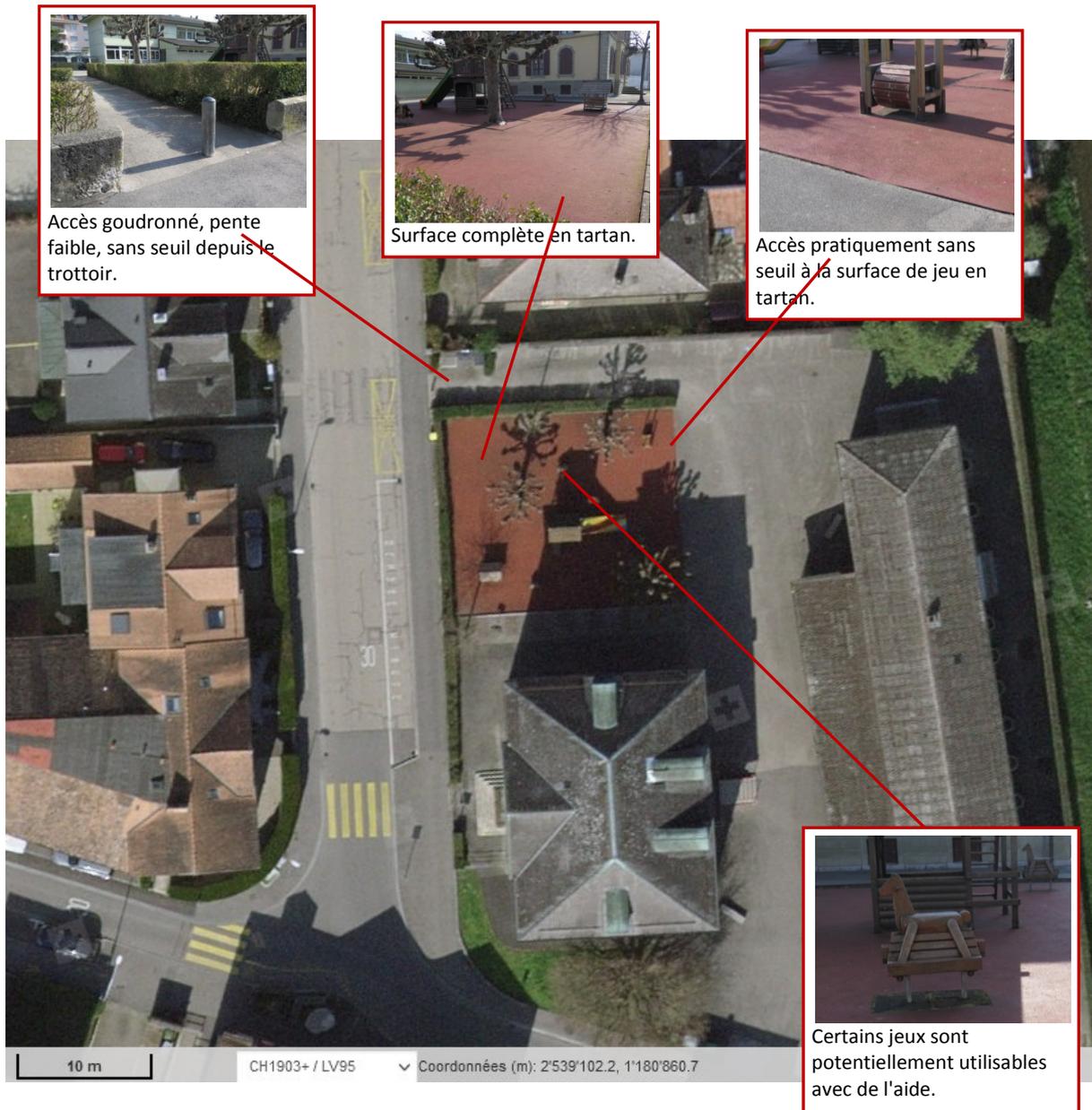
Collège Des Jordils



Accès

◆▶ praticable

◆▶ non praticable



Constat

- Accès sans difficulté jusqu'à la place de jeux.
- Surface plate et sans obstacles.

Recommandations générales

⇒ Ajouter un ou deux bancs avec accoudoirs

Petit parc vert des Casernes



Accès

-  praticable
-  non praticable



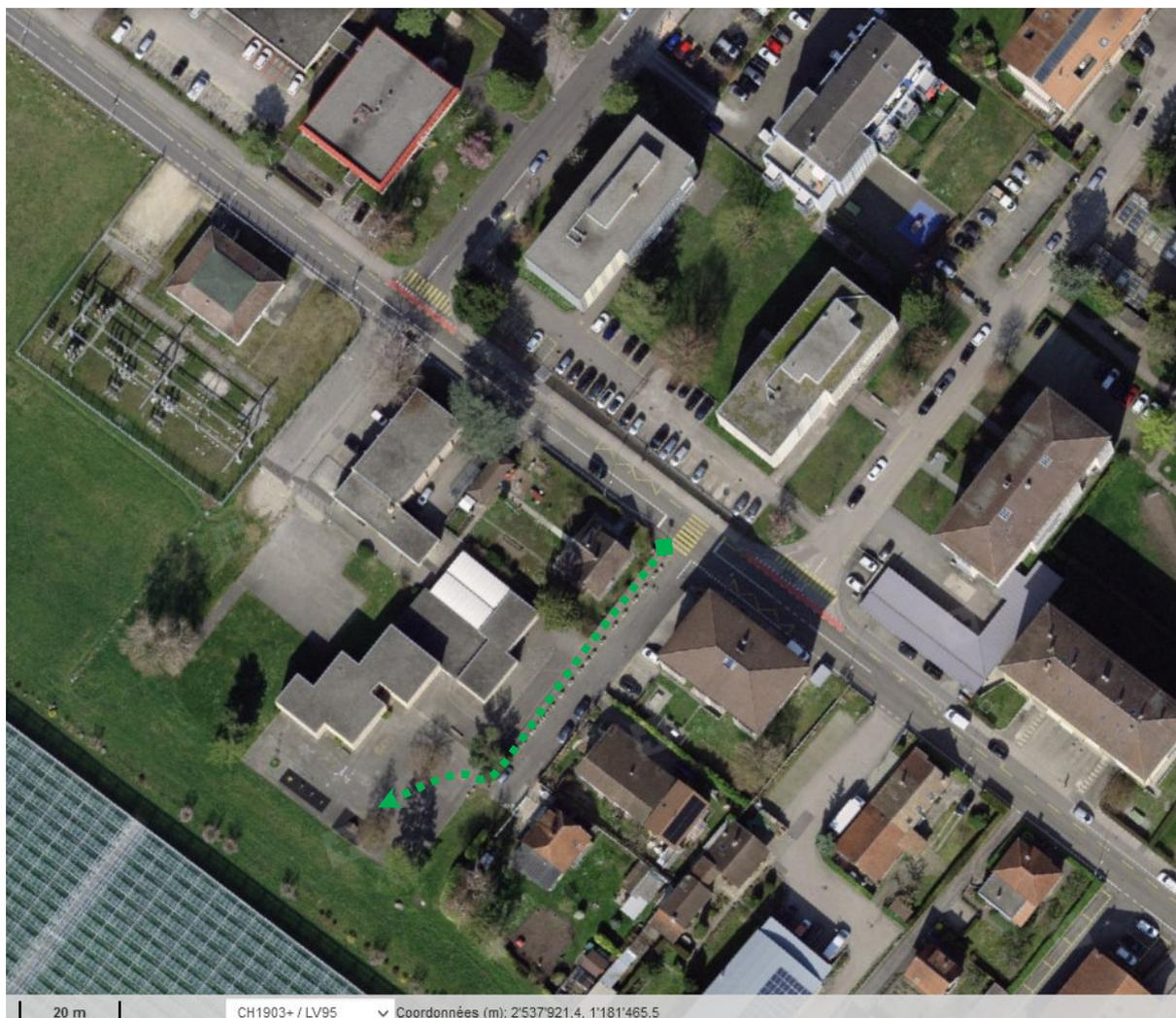
Constat

- Accès sans marche ni seuil
- Sol plat et herbeux : peu praticable en fauteuil roulant
- Pas de parcours accessible jusqu'aux jeux ni aux bancs

Recommandations générales

- ⇒ Un cheminement praticable devrait permettre de faire un circuit reliant les différentes entrées avec les zones de jeux et les bancs.
- ⇒ Il faut créer des parcours dans un sol bien adapté, d'une largeur de 1m20 au minimum, donnant accès aux jeux et aux bancs et permettant de faire un circuit dans le parc. Devant les bancs et aux changement de directions un espace de manœuvre de 1m80 de largeur du même sol doit être prévu, de même que tous les 50 m un espace de manœuvre de 1m80 de largeur et 4 m de longueur pour les croisements éventuels (chiffre 5.1, VSS 640 075).

Collège de Montagny



Accès

-  praticable
-  non praticable



Constat

- La surface de la place est relativement plate, avec de légères déformations.
- La surface en tartan autour des jeux est en mauvais état, dure, desséchée et très déformée par endroit.
- Les bancs n'ont ni dossier, ni accoudoirs et sont en mauvais état.

Recommandations générales

- ⇒ La surface de la place devrait être refaite entièrement refaite à neuf pour une bonne praticabilité.
- ⇒ Placer des bancs avec accoudoirs.

Parc des Cygnes



Accès

-  praticable
-  non praticable



Constat

- La surface du parc est plate, avec de très légères pentes.
- La surface en gravier de la place de jeux est inaccessible.
- Le jeux eux-mêmes sont entourés d'une épaisse couche de gravier entourée d'une bordure formant un seuil important.
- Les bancs n'ont pas d'accoudoirs et certains sont en mauvais état ou même détruits.

Recommandations générales

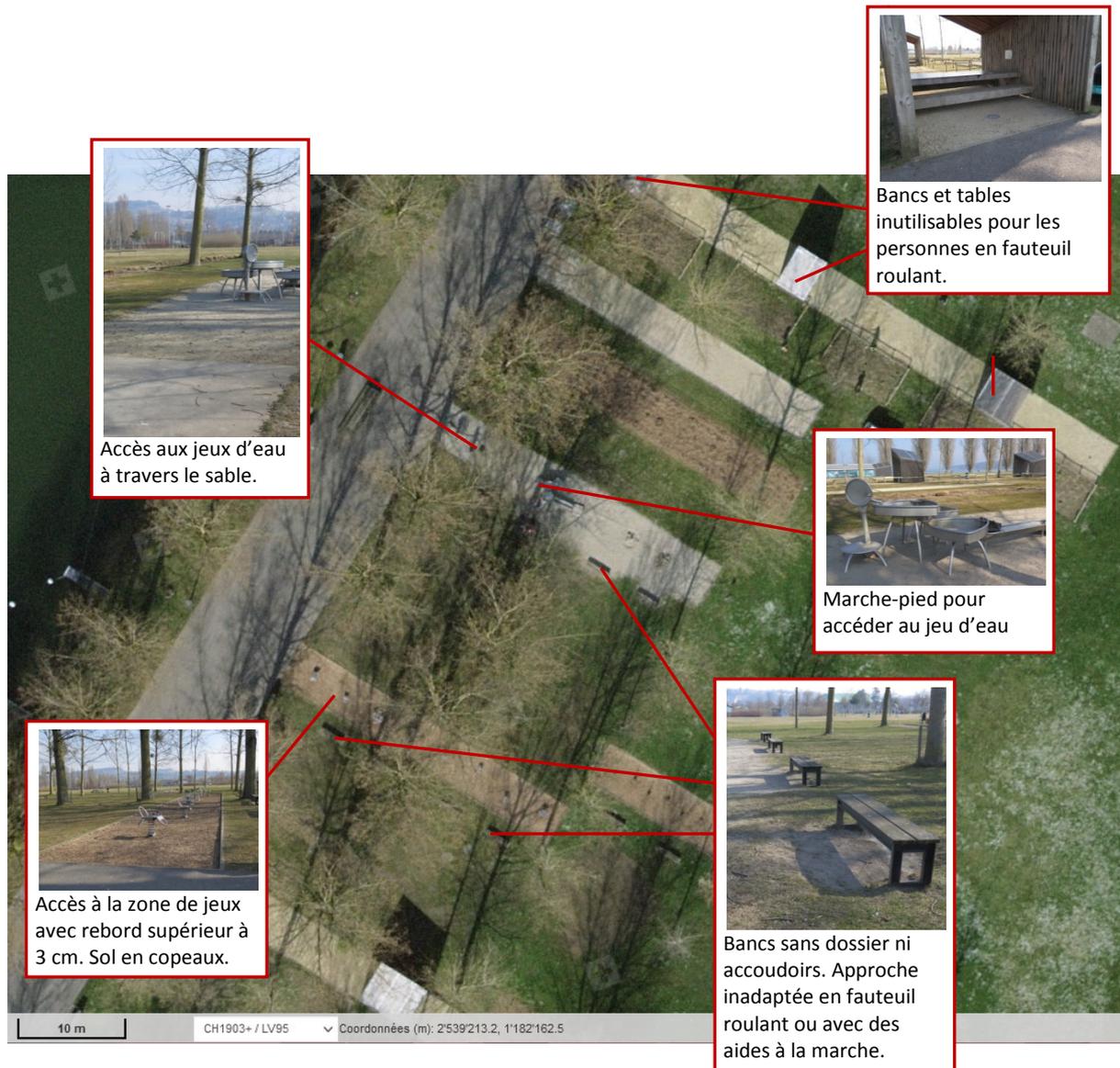
- ⇒ La place de jeux devrait être entièrement refaite dans un sol praticable (idéalement en tartan) accessible sans marche ni seuil depuis le cheminement goudronné.
- ⇒ L'accès par les 3 marches du côté de la rue du Mujon peut être conservé, étant donné qu'il est du même côté et relativement proche de l'accès sans marche.

Parc des Rives, quai de Nogent



Accès

- ◆ → praticable
- ◆ → non praticable



Constat

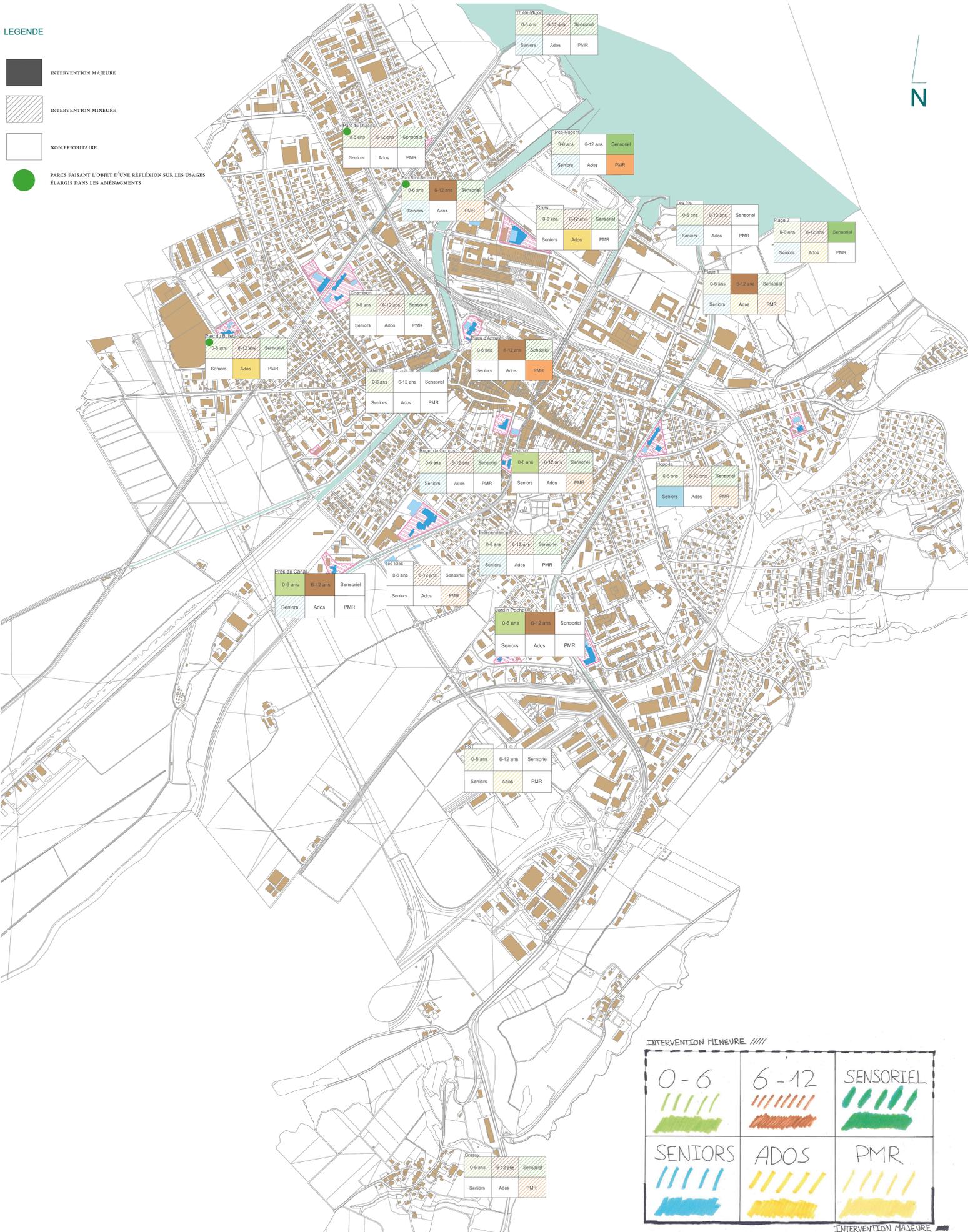
- La bordure autour de la zone en copeaux rend la surface inaccessible.
- Le sol en copeaux est inadapté en fauteuil roulant.
- Le sol en sable de la zone avec le jeu d'eau et la pelle mécanique est inadapté fauteuil roulant.
- L'accès jusqu'aux bancs n'est pas adapté et les bancs eux-mêmes n'ont ni dossier ni accoudoirs.
- Les bancs n'ont pas d'accoudoirs et certains sont en mauvais état ou même détruits.

Recommandations générales

- ⇒ Les deux places de jeux devrait être entièrement refaite dans un sol praticable, idéalement en tartan ou en sol naturel compacté.
- ⇒ Même si une zone en sable est conservée pour la sortie de l'eau ou pour la pelle mécanique, l'accès aux commandes de ces jeux devrait être possible en fauteuil roulant.

LEGENDE

-  INTERVENTION MAJEURE
-  INTERVENTION MINEURE
-  NON PRIORITAIRE
-  PARCS FAISANT L'OBJET D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES ÉLARGIS DANS LES AMÉNAGEMENTS



INTERVENTION MINEURE		
0-6 	6-12 	SENSORIEL 
SENIORS 	ADOS 	PMR 

INTERVENTION MAJEURE



Yverdon-
les-Bains

Urbanisme

Planification et
aménagement urbains



Yverdon-
les-Bains

**Mobilité, environnement
et infrastructures**

PR.25.09PR_Annexe4

Réaménagement des places de jeux communales

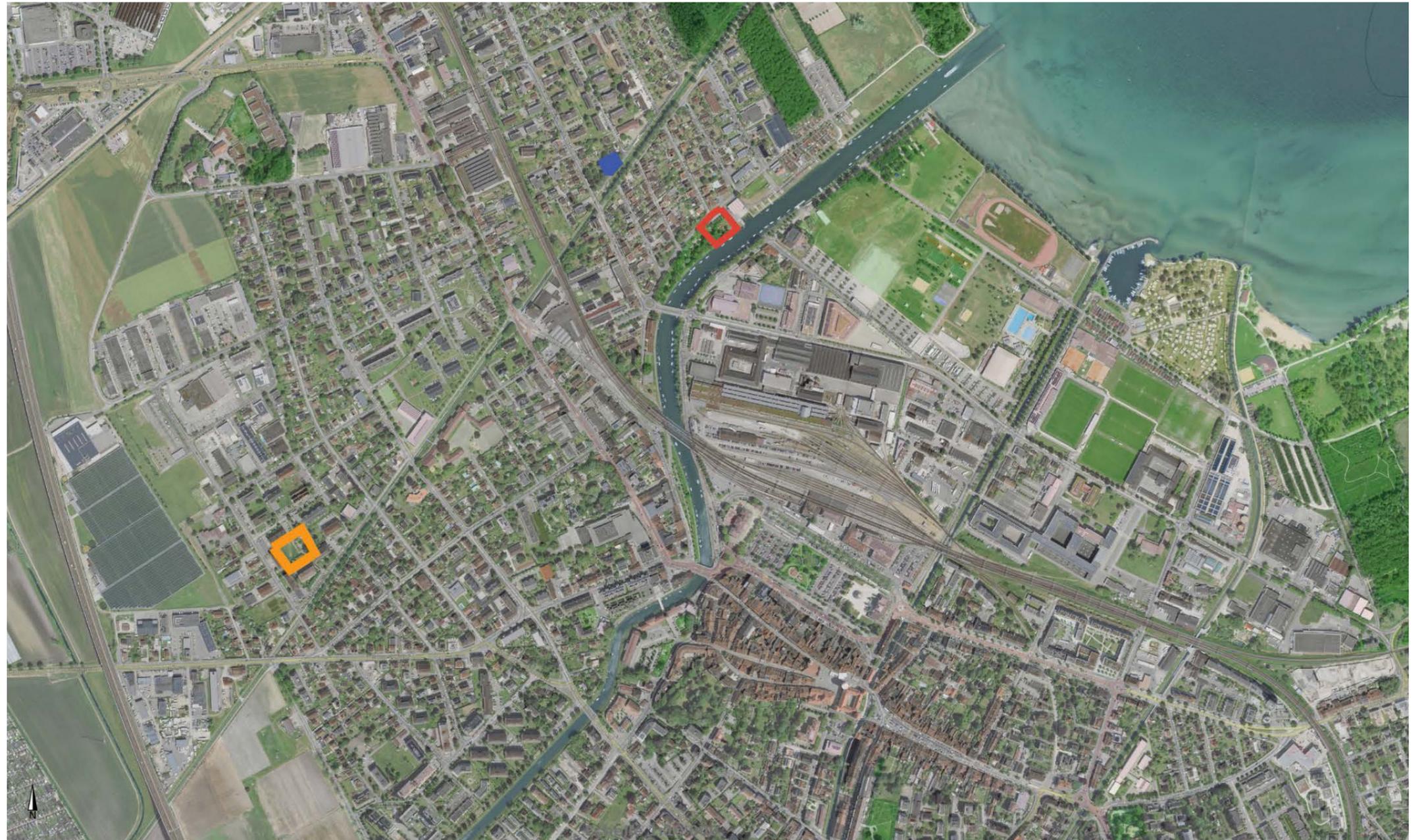
3 esquisses d'avant-projets des places de jeux

Cygnes

Mujon

Bullet

Localisation



Plan de localisation, des 3 avant-projet de places de jeux

 Bullet

 Cygnes

 Mujon

La place de jeux du parc des Cygnes

Place de jeux du parc des Cygnes

Objectifs principaux

- Public cible 0-6 ans, focus 6-12 ans, ado, PMR, sensoriel, séniors
- Ressources mesurées pour la construction, l'entretien et la facilité d'entretien
- La question des sols dans les zones de chutes doit être rigoureusement justifiée
- Une intégration paysagère propre au site
- Utiliser les forces du site

Situation



Plan de situation, place de jeux des Cygnes



Place de jeux



Espaces publiques
à proximité

Récis



Yverdon embouchure de la Thièle, Carte postale ancienne, 1917

On peut voir sous la couronne des arbres, les mâts typiques des bateaux de pêches de l'époque. Joint entre eux par des cordages, il faudra l'équilibre et la force nécessaire pour passer de l'un à l'autre sans toucher le sol. Le plus haut des mâts si on arrive à l'atteindre, accueillera un toboggan et permettra de glisser en direction de la Thièle.

Témoins des activités historiques, cette place de jeux raconte l'histoire des pêcheurs mais reprend aussi le nom du parc, René Berthoud, peintre aquarelliste et passionné de navigation. Un jeu sensoriel stimulant la motricité fine lance un dernier clin d'oeil à l'artiste qui pendant 33 ans enseigna le dessin à l'école d'Yverdon.

Etat existant



1.



2.



3.



4.

1. Tobogan fondation apparente

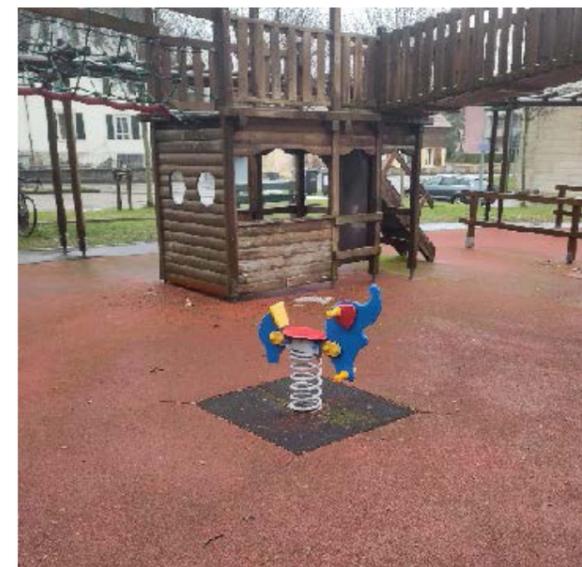
2. Dangers pour les doigts

3. Balançoires avec retouche EPDM

4. Balançoires à bascule fondation apparentes

5. Jeux à ressort trop proche des autres jeux

6. EPDM vieillissant

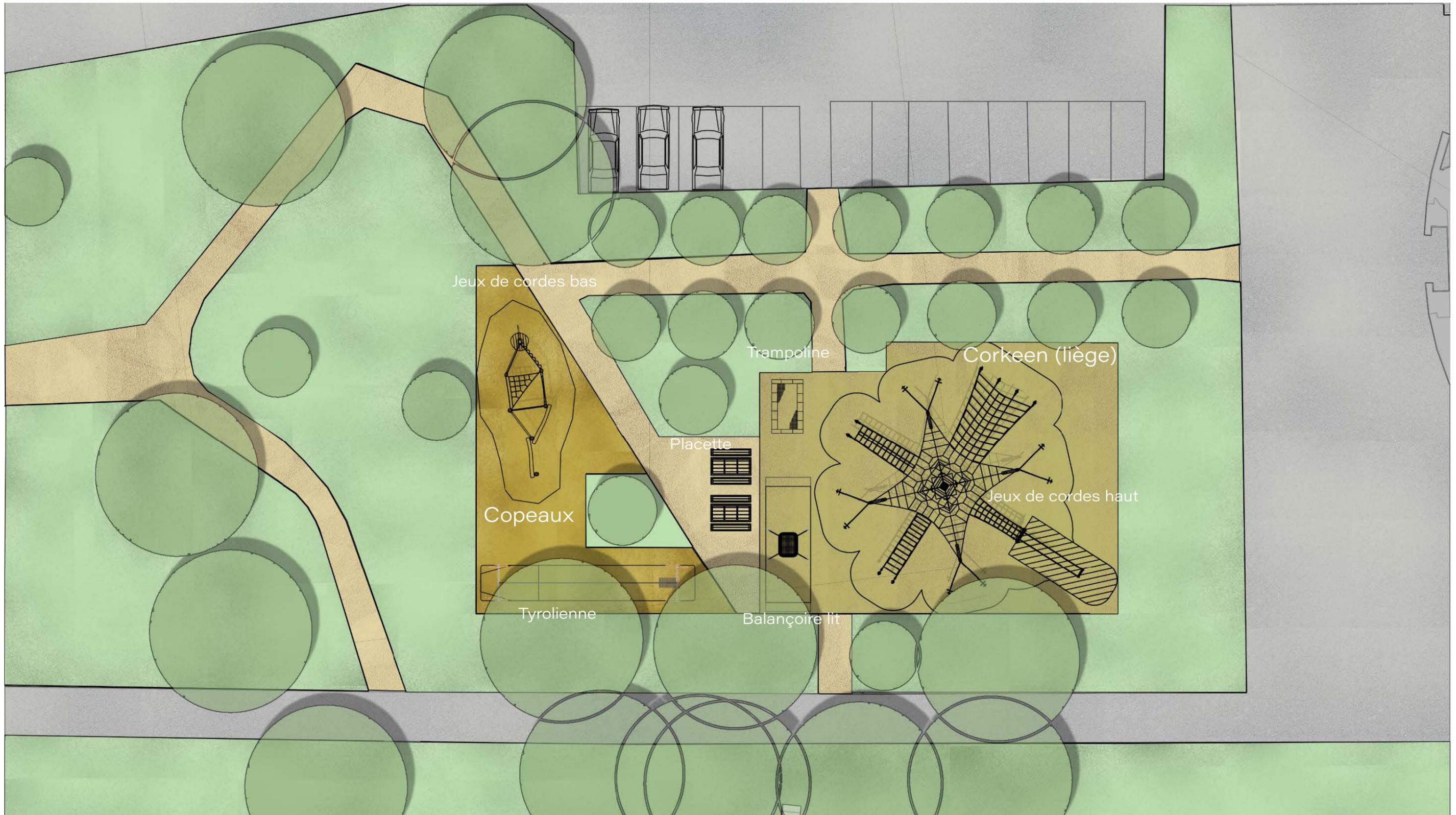


5.



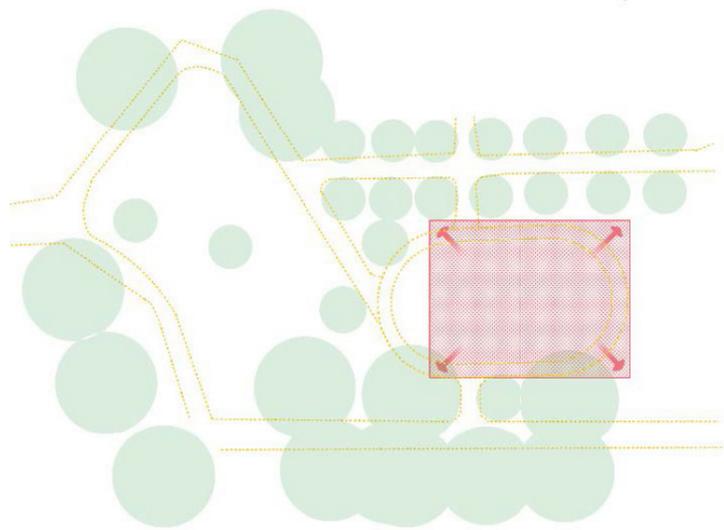
6.

Le parc des Cygnes redynamiser



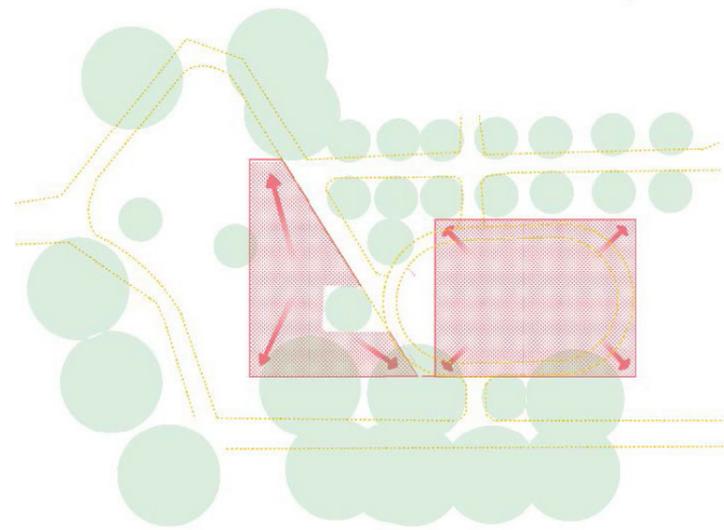
Réduction du plan de l'avant-projet

Spatialité du projet



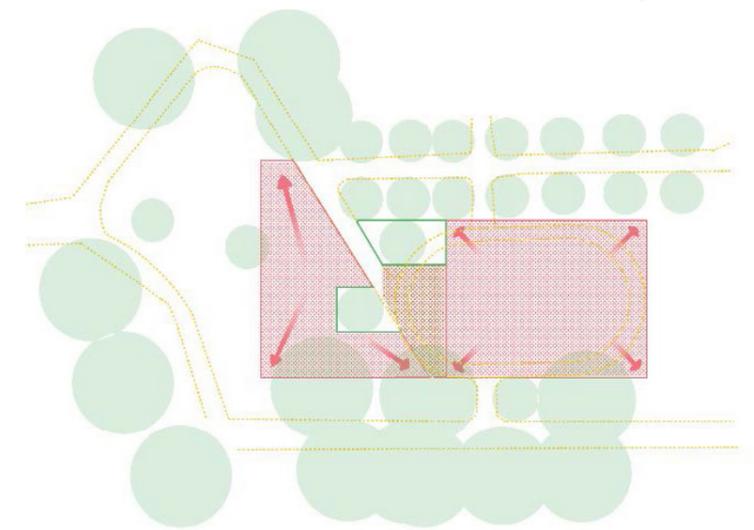
Secteur 1

Pour permettre d'épargner les racines des arbres existant, le sol coulé est mis en place au même endroit que le tartan existant. La forme en ovale est abandonnée au bénéfice d'une forme rectangulaire qui permet ainsi d'accueillir les nouveaux jeux en garantissant assez d'espace



Secteur 2

Un nouvel espace est construit pour agrandir la place de jeux, et y accueillir tout le programme. Pour minimiser l'impact sur le sol, le revêtement est en copeau. Cela permet d'implanter ce secteur proche des arbres sans les mettre en danger.



Secteur 3

Pour créer un lien entre les deux espaces de jeux et offrir une place de jeux de qualité et fonctionnelle, une placette équipée de table reprend les formes des chemins existant et s'élargit sur l'ancienne fondation du tartan.

Vue 3D



Visualisation 3D de l'avant projet : place de jeux au parc des Cygnes

La place de jeux du parc du Mujon

Place de jeux du parc du Mujon

Objectifs principaux

- Public cible 0-6 ans, 6-12 ans, sensoriel
- Ressources mesurées pour la construction, l'entretien et la facilité d'entretien
- La question des sols dans les zones de chutes doit être rigoureusement justifiée
- Une intégration paysagère propre au site
- Utiliser les forces du site

Situation



Plan de situation, place de jeux du Mujon



Place de jeux



Espaces publics
à proximité

Récis



Place de jeux du Bois de la Bâtie, Genève : intégration à l'environnement naturel

La forme du projet puise son inspiration dans la proximité du Mujon et de son aspect naturel avant d'arriver dans le lac. Cette place de jeux doit retrouver à travers cette image une forme naturelle et de diversité.

La plantation et le renouvellement des jeux vont dans cette direction tout en conservant la forme de l'existant. La proposition tire notamment parti du sol existant en gravier et y ajoute des jeux d'eau. La «renaturation» de la place de jeux veut apporter des aspects ludiques et permettre aux enfants de courir, créer, se faufiler en bref des jeux simples mais qui sont à la base du développement de l'enfant.

Etat existant



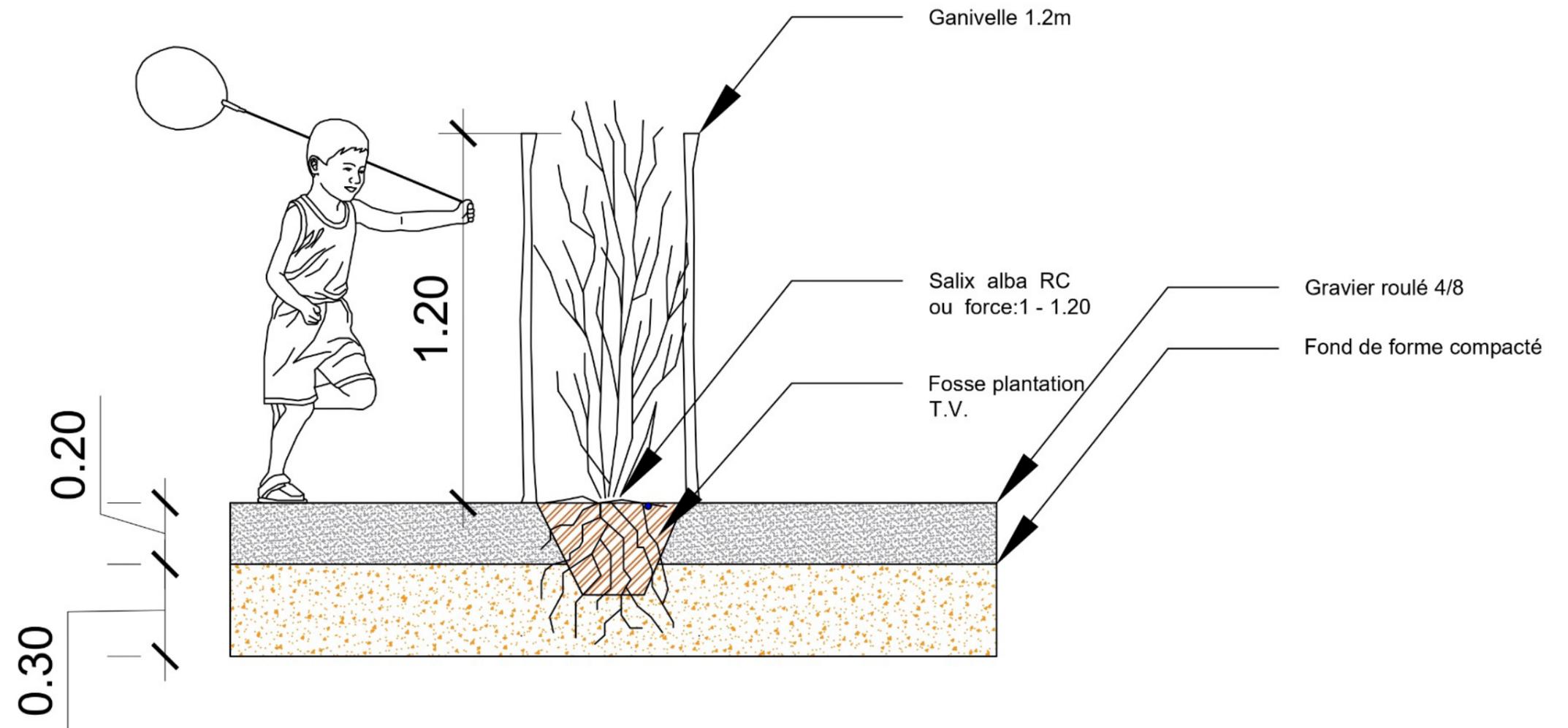
L'état actuel de la place devient préoccupant

Une place de jeux au caractère naturel



Réduction du plan de l'avant-projet

Le labyrinthe de saules



Coupe technique du labyrinthe de saules

Le parc de Bullet

Parc de Bullet

Objectifs principaux

- Public cible : 0-6 ans, 6-12 ans, focus ados, sensoriel
- Requalification de l'entier du parc (cheminements, équipements, accès, jeux)
- Réutilisations des matériaux existant du mieux que possible
- Une intégration paysagère propre au site
- Conserver les éléments appréciés
- Utiliser les forces du site

Situation



Plan de situation, parc de Bullet

-  Parc de Bullet
-  Cours d'écoles à proximité
-  Rue du Canal en projet

Récis



Le parc de Bullet cache un grand potentiel

La construction du parc de Bullet date de 1974, il a été réalisé au même moment que les immeubles d'habitation qui l'entourent. Depuis, le parc a subi de légères modifications, notamment l'installation d'une place de jeux et de buts pour jouer au foot. Aujourd'hui le parc et ses équipements se trouvent dans un état de vétusté avancé et ne répondent plus aux besoins de ses usagères et usagers.

Cependant le parc possède un grand potentiel et un inventaire arboré intéressant. Le projet requalifie les espaces et les cheminements, joue avec la microtopographie du site et propose un nouveau panel d'équipements ainsi que des jeux mieux adaptés aux usagères et usagers. Le projet met en avant un parc au caractère naturel grâce à différentes typologies d'espaces, à la plantation d'arbres et d'arbustes et la mise en place d'un entretien différencié.

Etat existant



Les cheminements du parc ne remplissent plus les besoins actuels des utilisateur.rices

Un poumon vert pour tout le quartier des Cheminets



Réduction du plan de l'avant-projet

Nouvelle dynamique



Les cheminements : avant - après



La circulation dans le parc réadaptée

Les différents équipements imaginés



Le panel de jeux proposé



PERGOLAS EN BOIS, VÉGÉTALISÉE



FONTAINE BOUTON POUSSOIRE



BANC EN DEMI LUNE



REFECTION DU TERRAIN DE FOOT (SEMIS GAZON)



CYOGNE MOINEAU

Les équipements et usages pour le site



La haie existante dans un état déplorable, la remplacer par une haie champêtre apporterait une plus-value certaine pour la biodiversité

Projet de réaménagement des places de jeux communales

Stratégie globale



Synthèse

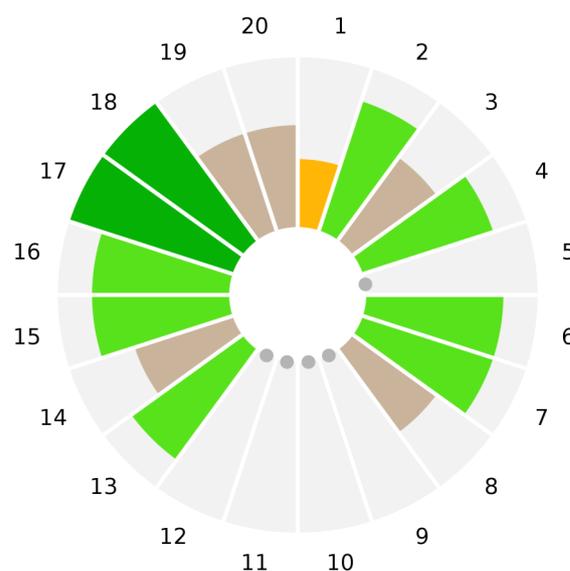
Le projet de réaménagement des places de jeux communales a pour objectif de voir le parc entier des espaces de jeux mis à jour (infrastructures, revêtements de sol, normes de sécurité) d'ici l'horizon 2034.

La stratégie globale soumise à l'exercice de la Boussole 21 a permis d'évaluer les forces et les faiblesses du projet, notamment à travers la vision des différents services communaux impliqués dans sa réalisation.

Le constat établi est que les principales forces de la stratégie sont la cohésion sociale, l'activité physique, les questions liées aux changements climatiques et l'inclusivité générale. Une réflexion approfondie de ces aspects est présentée dans la stratégie globale. Néanmoins, il faudra les mettre en pratique au cas par cas, lors des phases de conception et de réalisation de chaque projet indépendamment.

D'autres points importants ont également fait l'objet d'une réflexion lors de l'élaboration de la stratégie globale, cependant ils méritent d'être questionnés d'avantage lors des phases de conception, notamment la question de la mobilité élargie et de la participation.

1. Mobilité	●	11
2. Utilisation du sol	●	11
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11
4. Cadre de vie et espace public	●	11
5. Énergie	●	7
6. Changements climatiques et risques	●	13
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6
9. Création de richesse	●	8
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9
11. Résilience économique	●	8
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9
13. Consommation de ressources	●	12
14. Formation et éducation	●	4
15. Égalité des chances	●	10
16. Cohésion sociale	●	10
17. Santé et prévention	●	3
18. Culture, sport et loisirs	●	3
19. Gestion publique	●	16
20. Gouvernance et partenariat	●	16



Légendes

- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable
- Pas concerné
- À approfondir



Paquet 1	Parc Roger-de-Guimps	Parc René-Berthoud	Parc du Mujon	Ballade Mujon-Thièle	Plage	Rives - Nogent	Près-du-Canal	Parc du Bullet
Travaux TTC								
démontage et décharge (interne)	15'000	25'000	15'000	10'000	20'000	15'000	10'000	20'000
place de jeux	75'000	175'000	35'000	55'000	120'000	95'000	35'000	75'000
sol et fondation, etc.	75'000	175'000	35'000	55'000	120'000	95'000	35'000	75'000
aménagements dans le parc	45'000	60'000	45'000	15'000	25'000	25'000	10'000	75'000
meublier urbain	15'000	25'000	15'000	5'000	15'000	15'000	5'000	35'000
point d'eau	45'000	45'000	45'000	0	45'000	45'000	0	45'000
divers et imprévus (15%)	40'500	75'750	28'500	21'000	51'750	43'500	21'000	48'750
Total Travaux TTC	310'500	580'750	218'500	161'000	396'750	333'500	116'000	373'750
Pourcent culturel	3'105	5'808	2'185	1'610	3'968	3'335	1'160	3'738
Honoraires TTC								
Total honoraires (15% Travaux)	47'000	87'000	33'000	24'000	60'000	50'000	17'000	56'000
<i>Sous-total</i>	<i>360'605</i>	<i>673'558</i>	<i>253'685</i>	<i>186'610</i>	<i>460'718</i>	<i>386'835</i>	<i>134'160</i>	<i>433'488</i>
DIVERS TTC								
COMMUNICATION	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000	3'000
MAQUETTE	0	0	0	0	0	0	0	0
GEOMETRE*	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
PARTICIPATION	0	0	0	0	0	0	0	0
SPECIALISTES*	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000	12'000
Total Divers TTC	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Equipements TTC								
sanitaires > 150000	150'000							
buvette	0							
TOTAL TTC	530'605	693'558	273'685	206'610	480'718	406'835	154'160	453'488

3'199'658